

# Nouvel agent, nouvel acteur de prévention



CIG petite couronne



## Intervenants :

Mehdi LEFEUVRE, Conseiller de prévention

Carole DELCROIX, Responsable du Centre Technique Municipal

Alizée NOE, Conseillère de prévention (CIG)

**Rencontre de la prévention du 27 juin 2019 – La prévention en partage : décroisonnons !**

# Plan

## 1. Présentation de la collectivité

1. Nogent-sur-Marne
2. Sinistralité

## 2. Cadre de l'accueil sécurité du nouvel agent

## 3. Enjeux et Finalités d'un accueil sécurité réussi

## 4. Processus d'accueil du nouvel agent public

- L'accueil au poste : N1  
L'accueil général : N2

## 5. L'accompagnement de l'encadrant chargé d'accueil

## 5. Mise en place de la procédure (Accompagnement du CIG)

## 6. Améliorations / freins à la démarche

# 1.1 La municipalité de Nogent-sur-Marne :

- **32 000** Nogentais
- **700 agents** répartis dans les services et directions.
- Au sein de la DRH, un **pôle Santé, Prévention, Social** avec un conseiller de prévention et une gestionnaire RH
- **5 assistants de prévention** au sein des service
- Une **note d'organisation** de la SST



# 1.2 Sinistralité

- En 2016, 30 % des accidentés sont des agents de moins de 25 ans (principalement filière animation).
- 1/3 des victimes d'AT ont moins de 2 ans d'ancienneté
- **Causes principales d'AT** : chutes de plain pied, effort de soulèvement, effort intense de manutention

## Au niveau national :

- 14 % des AT de la base EPICEA concernent des agents de moins de 3 mois d'ancienneté. (*Source INRS*)
- La tranche 18 à 24 ans sont 2 fois plus accidentés (*Source CRAMIF*)

# 2 Réglementation:

Décret 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle

## Article 2-1

Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

## Article 3

[...], les règles applicables en matière de santé et de sécurité sont, sous réserve des dispositions du présent décret, celles définies aux livres Ier à V de la **quatrième partie du code du travail** [...].

**Article L4121-2** : L'employeur met en œuvre les mesures [...] sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

1° Eviter les risques ;

[...]

**9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs.**

# 2 Réglementation

**Art. 6** : En application du [...] une formation pratique et appropriée en matière d'hygiène et de sécurité est organisée :

- **Lors de l'entrée en fonctions** des agents ;
- Lorsque par suite d'un changement de fonctions, de techniques, de matériel ou d'une transformation des locaux, **les agents se trouvent exposés à des risques nouveaux** ;
- En **cas d'accident de service grave ou de maladie professionnelle** [...], même si les conséquences **ont pu en être évitées** ;
- En cas d'accident de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel présentant **un caractère répété à un même poste de travail**, [...].
- **A la demande du service de médecine préventive**, une formation à l'hygiène et à la sécurité peut être également **organisée au profit des agents qui reprennent leur activité après un arrêt de travail consécutif à un accident de service ou à une maladie professionnelle.**

# Le nouvel agent :

- Agents **nouvellement recrutés** (y compris saisonniers, apprentis)
- Agents **de retour en emploi** après une absence > 30 jours
- Agents faisant l'objet d'une **mobilité interne**
- Agents faisant l'objet d'un **changement de fonction**
- Tout **personnel temporaire** (intérimaires, stagiaires, chantiers jeunes, contrats courts,...)
- Tout agent susceptible de devoir être soumis à un **rappel des règles de sécurité**

## **Exclusion** (à Nogent) :

- « *TIGistes* » : ne sont pas des « travailleurs » mais « condamnés ».
- *Sous-traitants* → *gestion co-activité et interférences avec EE.*

# Pourquoi un « accueil sécurité » ?

- La maîtrise des règles de prévention des risques passe par la formation/information des agents

*(9<sup>ème</sup> principe de prévention : donner les instructions appropriées aux travailleurs).*

- Les catégories de personnes les plus vulnérables sont les nouveaux embauchés car affectés à un poste :
  - qu'ils ne maîtrisent pas,
  - dans un environnement qu'ils ne connaissent pas,
  - avec l'intention de démontrer leurs efficacités



# Finalités d'un l'accueil sécurité

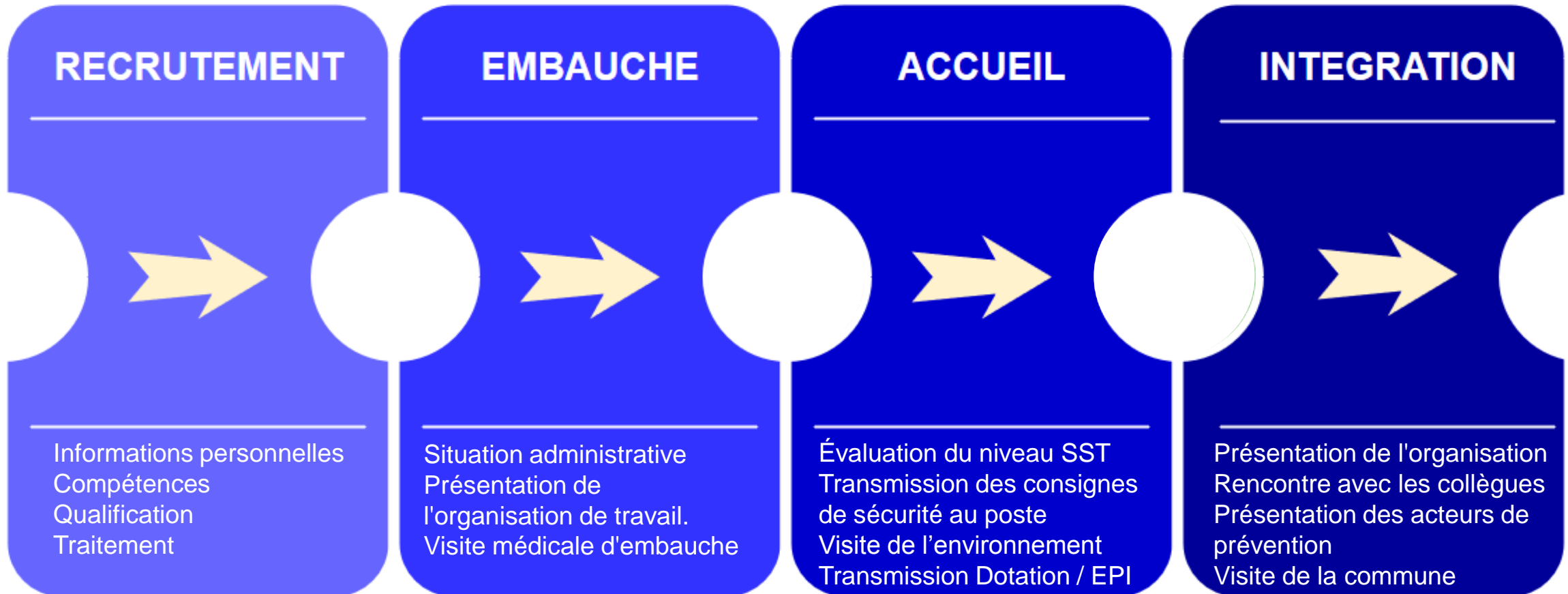
## ENCADRAN T

- (Ré)Affirmer la responsabilité de l'encadrement vis à vis de la SST.
- Juger du niveau d'appréciation de la culture de prévention de l'agent.
  - Intégrer l'agent dans un collectif
  - Définir aux agents les règles de sécurité, les interlocuteurs, les outils, les conduites à tenir.

## AGENT


- Devenir acteur de sa propre sécurité par l'appropriation des risques liés à l'activité et des moyens de protections.
- Identifier les acteurs de la prévention
- Connaitre les outils de la prévention.
  - Faciliter son intégration ou sa réintégration.
- Prévoir les besoins de formation

# Chaine de valeur du processus d'accueil



# Processus d'accueil (PR03HS):

## 2 niveaux d'accueil



Nogent-sur-Marne

**PROCEDURE HYGIENE ET SECURITE**

OBJET : GESTION DE L'ACCUEIL SECURITE

REFERENCE DE LA PROCEDURE : PR04HS

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS :

Version	Modification	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur	Date
0	Création	Mehdi LEFEUVRE, Conseiller en prévention	Guil LE DORZE, Agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI)	Sandrine CARRIERE, Directeur Général Adjoint des Services	06/08/16

VALIDATION EN COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) :

Cette procédure est applicable après validation en CHSCT

Visa du Président du CHSCT,  
Jacques J.P MARTIN,  
Maire de Nogent-sur-Marne



Procédure Hygiène et Sécurité – PR04HS    Gestion de l'accueil sécurisé    Page 1 sur 4



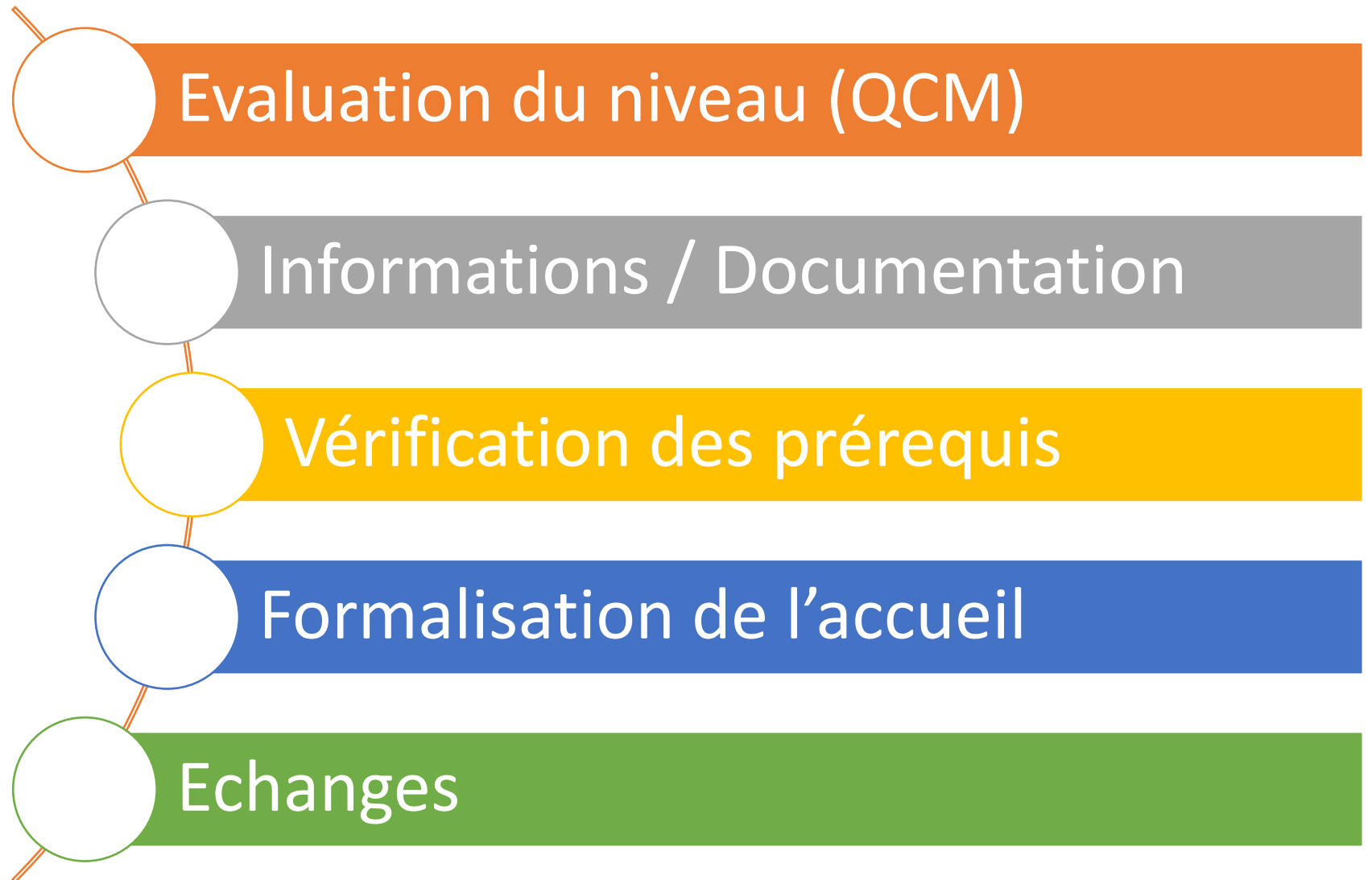
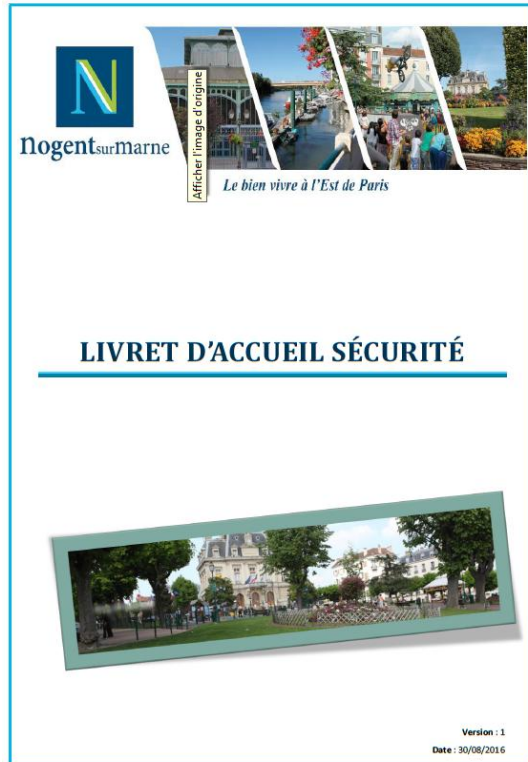
### N2

- Environnement de travail général
- Conditions d'emploi / Congés
- Absences pour raisons de santé
- Acteurs de prévention
- **Intégration dans un collectif**

### N1

- Accueil au poste de travail
- Risques évalués sur l'unité de travail
- Information / formation
- Maîtrise des risques
- Intégration dans un collectif

# L'accueil au poste : N1 - Etapes



# L'accueil au poste : N1 – Thématiques abordées

- 1) Règlementation – Responsabilités
- 2) Manutention
- 3) Circulation piétonne / véhiculée
- 4) Travail en hauteur
- 5) Machine – Outils
- 6) Formation
- 7) Risque Electrique
- 8) Procédure – Procédures d'urgences – Conduites à tenir

# L'accueil général : N2

## RH

- Organisation générale
- Instances représentatives
- Droits et devoirs de l'agent public
- Bulletin de salaire
- Absences / Congés
- Accès à la formation
- Interlocuteurs
- Action sociale

## SANTÉ / PRÉVENTION

- Acteurs / Rôles
- Responsabilités
- CHSCT
- HANDICAP au travail
- Outils / Registres
- AT : déclaration
- Conduites à tenir en cas d'urgence
  
- Assistance sociale du personnel

## CULTURE D'ADMINISTRATION

- Histoire de la ville, du territoire
  
- Visite de la ville avec une approche architecturale, culturelle et historique

# L'accompagnement des encadrants

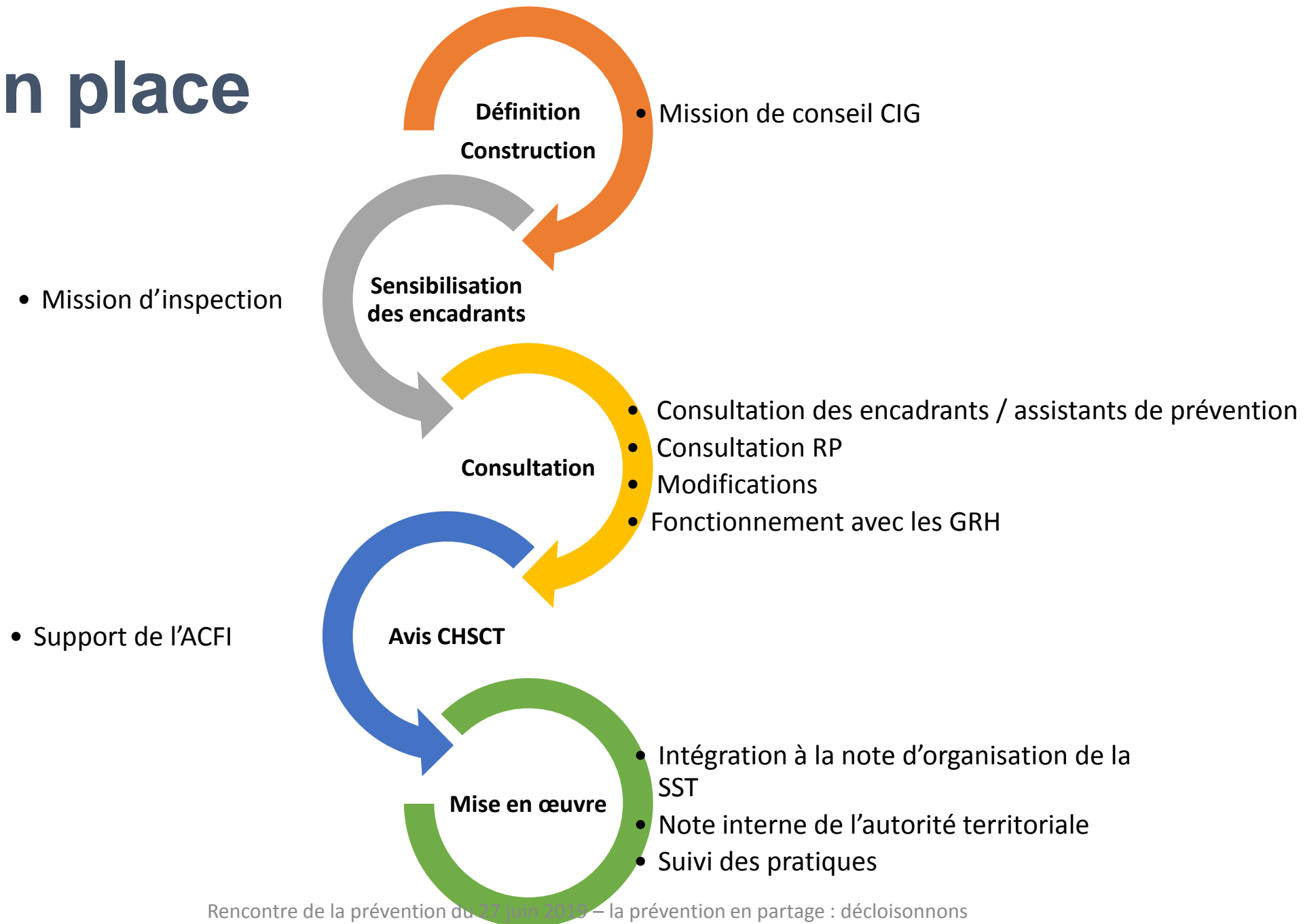
- **Note d'organisation de la SST** : rôle et responsabilités des acteurs (encadrants, AP/CP,...)
- Guide d'accompagnement du chargé d'accueil **N1**
- Formulaires dédiés (évaluation + vérification/formalisation)
- Documentation



- Support des AP et CP
- Sensibilisation encadrants (CIG)



# Mise en place





# Freins

## Lors de la définition de la démarche :

- Faire **remonter** les avis de l'encadrement lors de la phase de consultation.

## Pendant la mise en œuvre :

- **Le temps de préparation** de l'entretien d'accueil
- **La perte de temps** ressentie par les encadrants.
- **Le manque de sensibilisation** aux rôles et responsabilités des encadrants à l'égard de la SST, aux finalités d'un accueil sécurité
- **Un défaut d'appropriation** des outils de prévention par les encadrants : DU, Note SST, Procédures, etc...
- **Absence de formalisme** des règles de sécurité : consignes informelles

# Points d'améliorations

- **Appropriation** de la note d'organisation de la SST
- Apports de contenus « FPT » (clip vidéos,...)
- Outils d'accueil secteur FPT (type « Synergie Accueil / [TutoPrèv'](#) »)
  
- **Maitrise** des recrutements « au pied levé » :
  - Secteur Périscolaire
  - Métiers des écoles et crèches (respect des taux d'encadrement)
  
- **Sensibilisation** des gestionnaires RH

Intégration d'un module de **sensibilisation** « **aux gestes qui sauvent** » de 2 heures au processus d'accueil.

# Conclusion

- ?

# Merci de votre écoute, Questions ?

## Bibliographie / Documents ressources :

- Dossier « [Réussir l'accueil des nouveaux embauchés pour prévenir les risques](#) » - *Revue Hygiène et Sécurité au Travail – n°240 – 04/2015*
- [Flash Info : L'accueil sécurité - CDG 84 - 04/2018](#)